

**Le 3 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi 3 octobre 2023, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2023-10-141**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 41<sup>e</sup> Polycourons – école secondaire La Découverte
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée

**4. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 41<sup>e</sup> Polycourons – école secondaire La Découverte  
2023-10-142**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité dans le cadre du 41<sup>e</sup> Polycourons de l'école secondaire La Découverte qui aura lieu le 19 octobre 2023, de 9 h à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du 41<sup>e</sup> Polycourons de l'école secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 19 octobre 2023.

Adoptée

**5. Période de questions**

Aucune question puisqu'aucun contribuable n'est présent.

6. **Levée de l'assemblée**  
**2023-10-143**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 40.

---

***Laurent Marcotte, maire***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***